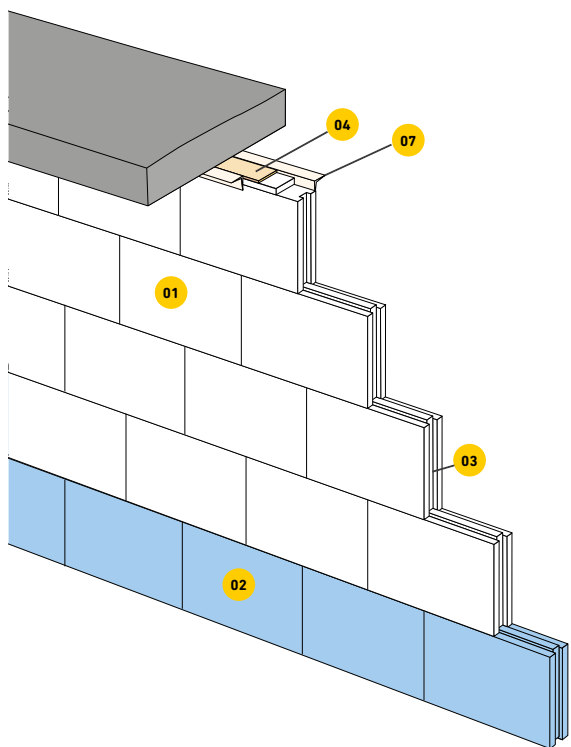


Cloisons de distribution

CARREAUX PF3™

DESCRIPTION

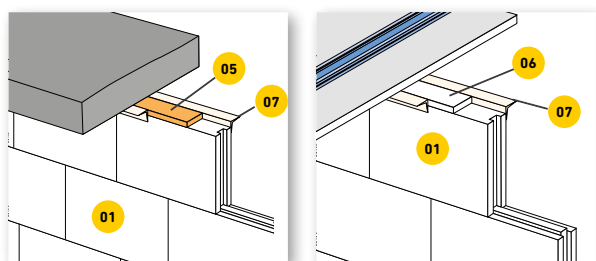
Cloison de distribution de 50, 70, 100 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de carreaux de plâtre solidarisés par encollage des tenons et mortaises.



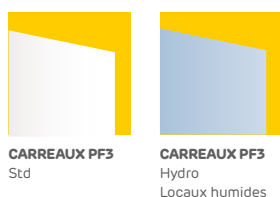
- 01 Carreau de plâtre **PF3**
- 02 Carreau de plâtre **PF3 HYDRO** cloisons sur sol brut, locaux moyennement humides EB et locaux secs avec revêtement de sol lavable
- 03 Colle **PF3**
- 04 Blocage standard : bande liège + blocage **PF3**
- 05 Blocage acoustique **SCELMOUSSE**
- 06 Blocage **PF3** sous plafond **PRÉGYMÉTAL**
- 07 Bande à joint

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Logements et établissements recevant du public (ERP)
- Parois de gaines techniques
- Locaux techniques
- Carreau **PF3 HYDRO** sur toutes les parois en pièces humides privatives EB+p (SdB, douche, cellier non chauffé, ...)



LA GAMME CARREAUX DE PLÂTRE PF3



CARREAUX PF3
Std

CARREAUX PF3
Hydro
Locaux humides

PERFORMANCES

Type* et épaisseur (mm)	Hauteur maxi** (m)	Distance maxi entre raidisseurs (m)	Surface maxi entre raidisseurs (m ²)	Poids (kg/m ²)	Résistance au feu			Indice d'affaiblissement acoustique R _w +C en dB
					Avec bande résiliente	Avec blocage Scelmousse	Avec blocage Scelmousse + cordon	
D50 plein	3,40	5,75	13	51	-	-	-	32
D70 plein	3,90	6,90	18	72	EI 120	EI 90	EI 120	34
D70 alvéolé	3,90	6,90	18	54	-	-	-	32
D100 plein	5,20	9,20	32	104	EI 180	EI 120	EI 180	37
D100 alvéolé	5,20	9,20	32	78	-	-	-	34

Type* et épaisseur (mm)	Hauteur maxi (m)	Surface maxi entre raidisseurs (m ²)
D50 plein	8,00	10
D70 plein ou alvéolé	9,00	14
D100 plein ou alvéolé	12,00	25

Références incendies

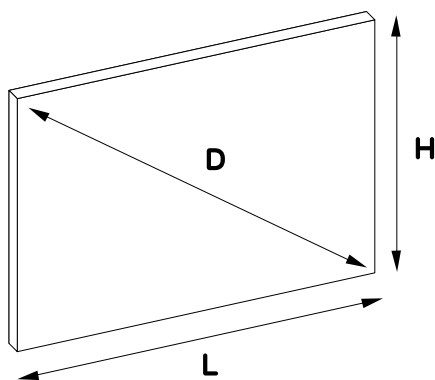
1 CSTB RS 05-112/B
Voir détails p.284

Références acoustiques

2 CEBTP B212.050/2
 3 Simulation Acous STIFF

* Tous les carreaux **PF3** sont disponibles en Standard et en Hydro
** Pour des ouvrages de faible largeur (trumeaux, gaines techniques, ...) : possibilité de hauteur maximum supérieure pour tous les types des carreaux suivant le tableau ci-dessus

CONDITIONS D'EMPLOI EN ZONE SISMIQUE



Dans les maisons individuelles et bâtiments assimilés (réf : NF P 06-014-Règles PS-MI89 révisées 92) :

- La surface des panneaux délimitée par les éléments verticaux d'appui (cloisons ou murs perpendiculaires à la cloison considérée, éléments d'ossature ou potelets) ne doit pas dépasser, ouvertures comprises, 14 m², sans que la plus grande dimension puisse excéder 5 m, ni la diagonale cent fois l'épaisseur brute.
- Pour les autres applications, des dispositions complémentaires peuvent être nécessaires ; consultez notre service technique.

En résumé, votre cloison doit vérifier les 4 contraintes :

- H ≤ 5 m
- H x L ≤ 14 m²
- L ≤ 5 m
- D ≤ 100 x épaisseur cloison



POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25-31
Ouvrages en carreaux de plâtre

Quantitatif :
p.217

Mise en œuvre :
p.210

Références incendie :
p.284

Télécharger sur
www.siniat.fr

> Descriptifs types

> Fiches produits

> Documentations spécifiques